



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 23 mars 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 15
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 4-3

L'an **deux mille vingt et un** et le **01 avril**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : **M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.**

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Antoine LIVOTI

Objet : Remplacement des volets à la Résidence du Pré Commun

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans les années 1990, la Commune avait fait l'acquisition de la « Maison Capelle » pour y aménager des logements locatifs « Résidence du Pré Commun ».

A l'époque, les volets battants en bois n'avaient pas été remplacés. Aujourd'hui, ces volets sont dégradés. Monsieur le Maire propose de les remplacer par des volets motorisés avec un système d'alimentation solaire.

Il ajoute que l'entreprise **Menuiserie LOUGARRE** a fourni un devis avec une offre de qualité s'élevant à 19 663.81 € HT pour le remplacement de 22 volets.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- de remplacer les 22 volets à la Résidence du Pré Commun par des volets motorisés avec un système d'alimentation solaire ;
- d'accepter la proposition de l'entreprise **Menuiserie LOUGARRE**, exerçant 5 Chemin vieux à LABARTHE-INARD (31800) pour un montant de **DIX-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-TROIS EUROS QUATRE-VINGT-UN CENTIMES HORS TAXES** (19 663.81 € HT) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération ;
- d'engager la dépense sur le Budget Communal 2021, section d'investissement, compte 2313 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **06 avril 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **06 avril 2021**

Le Maire,
Christian SANS

